

De cette paroisse le parson d'ite Cahale Charon
la manaine Victorin Benoit lesquels ont signe
avec nous future faite.

Victorin Benoit
Cahale Charon
Benoit Benoit

1
N^o 20
David
Langevin
Diana
Poterin

J. Kempter
Ce dieu sept Septembre mil huit
Cent quatre vingt un, vu la dispense
de trois bans de mariage accordé par
Messieurs E. C. Fabe, Evêque de Mont-
real et pour son Vicar et pour celui
de Chiboutimi à David Langevin menuisier
domicilié sur la paroisse de Hébertville,
fils majeur de feu Jean Langevin et de
Suzanne Dubey de Bras Rioux d'une
part, et à Diana Poterin maintenant
de cette paroisse, et devant de la Baie
St Paul fille mineure de Léandre
Poterin et de Luc Dumas de cette
paroisse et devant de la Baie St
Paul d'autre part, ne s'étant et
couver aucun empêchement ni forme
d'opposition au sus dit mariage,
je Lousigne, prêtre Cui de La paroisse
de La Ste Vierge d' Hochelaga au diocèse
et également des parents requis par
le sus dit marié le mutuel consentement au
mariage des sus dits David Langevin et
Diana Poterin et lui a donné
la benediction nuptiale en présence
de Jean Langevin père Léandre Poterin
père de l'épouse et de Ernest Langevin
tenant lieu de père à l'épouse
qui ont eu signés les époux et les témoins
Diana Poterin
Ernest Langevin

C. H. West

N^o 21
Henry
Wolped

Vingt deuxieme feuille 22
Ce dieu huit Septembre mil
mil huit cent quatre vingt un
je Lousigne, prêtre Cui de La
paroisse de La Ste Vierge d' Hochelaga
au diocèse Henry Wolped
né le deux courant, fils légitime
de Adolphe David Ex. Lurinter
dant Mechanicien L. M. O. T. C. et
de Paule Charlotte Paybon de
cette paroisse. Le parson William
Davis la manaine Sophie Davis
fui et locus de l'époux et de
l'épouse qui ont eu signés
C. H. West

W. Davis
S. Davis

N^o 18
Emilie
Ida
Monast

C. H. West
Ce dieu huit Septembre mil
huit cent quatre vingt un je Lousigne
prêtre Cui de La paroisse
de La Ste Vierge d' Hochelaga
au diocèse Emilie Ida ne
fille légitime de Joseph Monast
Epoux et de Mathilde Rioux
de cette paroisse. Le parson
Pierre Filion, commis marchand,
la manaine Rose Monast
de cette paroisse ont signés avec
moi le prêtre. future faite
P. Filion Rose D. Monast
J. J. Monast.

N^o 21
Jos. Janard
Clara Lavoie

J. Kempter
Ce vingt trois Septembre mil huit cent
quatre vingt un vu la dispense de trois bans
de mariage accordé par Messieurs E.
C. Fabe Evêque de Montreal à Joseph
Janard marchand de fruits domicilié
sur

Sur cette paroisse, deux majeurs de feu Justine Desjardins d'une part, et à Clara Lavoie Nominelle sur cette paroisse, fille majeure de Louis Lavoie et de Marie Dupuy aussi de cette paroisse et auto part, ne s'étant decouvert aucun empêchement ni formé d'opposition au susdit mariage, je soussigné prêtre Curé de La Nativité de La St. Pierre et Rocher la ai de ce le mutuel Consentement de mariage des dits Joseph Jannard et Clara Lavoie et leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence de Jean Baptiste Lussier tenant lieu de père à l'épouse et de Louis Lavoie père de l'époux sans jurer. Le témoin de l'épouse n'a pu signer.

J. Jannard
Clara Lavoie
Louis Lavoie

O. M. M. Curé

B. 79

Marguerite
Caroline
Gosselin.

Ce vingt quatre septembre mil huit cent quatre vingt un je soussigné prêtre vicair de la paroisse de la Nativité de la sainte Vierge d'Hochelaga ai baptisé Marguerite Caroline Nominelle hier fille légitime de Anatole Gosselin sculpteur et de Caroline Guois de cette paroisse. Le parain a été Charles Guois le marain Melanie Blais lesquels ont signé avec nous témoin fait.

Melanie Blais

Charles Guois

Anatole Gosselin

J. Kemper
Prêtre

B. 80
Marie Laura
Rossa
Payette

Vingt-troisième feuille 23
Ce vingt un septembre mil huit cent quatre vingt un je soussigné prêtre vicair de la paroisse de la Nativité de la sainte Vierge d'Hochelaga ai baptisé Marie Laura Rossa née aujourd'hui fille légitime de Louis Payette forgeron et de Marie Louise Sylvestre de cette paroisse. Le parain a été Hermine Sylvestre, la maraine Theodora Côté lesquels ont signé avec nous témoin fait le père présent.

Theodora Côté
Omer Sylvestre

Louis Payette

J. Kemper

B. 81
Marie Josephine
St Pierre

Ce vingt cinq septembre mil huit cent quatre vingt un je soussigné prêtre Curé de La Nativité de la St. Vierge d'Hochelaga, ai baptisé Marie Josephine née hier fille légitime de Honoré St Pierre menuisier et de Corélie Jannet de cette paroisse. Le parain Théophile Jannet, facteur de Cournois, la maraine Magdeleine Boyly tous deux de la ville de Québec; la maraine N. A. Levesque le père et le parain ont signé.

Theophile Jannet
Honoré St Pierre

O. M. M. Curé

B. 82
Jos. Ludger
Lapointe

Ce vingt sept septembre mil huit cent quatre vingt un je soussigné prêtre Curé de La Nativité de La St. Vierge d'Hochelaga ai baptisé Joseph Ludger de trois, fils légitime de Ludger Lapointe fils et de Angéline Major de cette paroisse. Le parain Ludger Lapointe forgeron, la maraine Philomène Breu-Desrochers de cette paroisse; Le parain N. A. Levesque ont signé.

Ludger Lapointe

Philomène Desrochers O. M. M. Curé